

LES PIGEONS DE VILLE

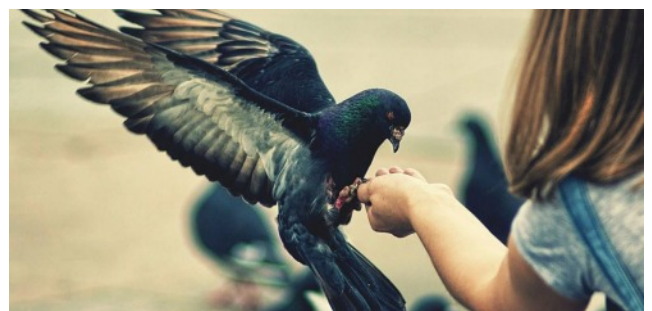
Les pigeons qu'on voit partout en ville de toutes les couleurs, gris, bleus, noirs, blancs, marrons, sont des animaux domestiques retournés à l'état sauvage. Régulièrement des pigeons domestiques s'échappent de chez leur propriétaire pour rejoindre la liberté en s'insérant dans une colonie de pigeons de ville ; ainsi les pigeons voyageurs qui ne rentrent pas par exemple. Les fouilles archéologiques font remonter sa domestication à au moins 10 000/15 000 ans avant JC. Cet oiseau peut vivre en captivité jusqu'à 35 ans. En liberté, en ville, son espérance de vie est bien plus faible car les pouvoirs publics l'exterminent sans pitié et n'importe comment, sans respecter la législation sur la protection des animaux. Un couple de pigeons en captivité peut en théorie donner naissance, en un an, à 20 rejetons, compte tenu de l'accouplement des pigeonneaux nés dans l'année et sans mortalité juvénile. Mais en ville cette fertilité est bien moindre puisque seuls 1/3 des pigeons arrivent à nidifier et donc peuvent se reproduire, que 70 % des œufs éclos sont viables et que le taux de mortalité des jeunes, variable, est élevé ; le chiffre de 50 % est possible dans certaines agglomérations où l'on pourchasse les personnes qui les nourrissent ; soit un accroissement moyen annuel de 15 à 20 % du nombre total de pigeons occupant un territoire ; donc un doublement des effectifs en quatre ans malgré toutes les mesures prises par les pouvoirs publics. Il a été montré aux USA en 1995 qu'une destruction régulière de colonies d'oiseau ne sert à rien, et que si on compte régulièrement les effectifs à intervalle régulier et qu'on en fasse une moyenne pondérée sur une longue période, la moyenne est plus élevée quand on tue massivement qu'avant où on ne faisait rien. Donc les destructions régulières de pigeons comme pratiquées en France augmentent le nombre de pigeons. C'est à dire qu'on aurait moins de pigeons sans aucune capture. Il faut donc se méfier des apparences.



Cet oiseau des villes a l'instinct grégaire. Il vit en communauté. Ces communautés ou colonies sont formées de 50 à 200 individus. Le pigeon de roche se reproduit de préférence en groupe dans des nichoirs collectifs qui sont la source d'au moins 70 % des naissances d'une ville. Lieux typiques : à l'intersection des tabliers des ponts (routiers, chemins de fer, fluviaux) et des piles de soutien, églises, monuments historiques en ruine, bâtiments abandonnés ouverts, trous dans les greniers, etc. Il faut impéra-

tivement boucher ou interdire l'accès à ces lieux (une technique bien plus efficace que les captures euthanasies).

Cet oiseau est utile car il nettoie les surfaces et est ainsi en concurrence avec les rongeurs comme les rats. Il occupe les niches écologiques urbaines artificielles et empêche ainsi l'installation d'autres espèces sauvages plus gênantes. Contrairement à ce que prétendent les quelques (deux) chercheurs payés par les pouvoirs publics, cet oiseau ne transmet pas de maladies aux humains. David Taylor, vétérinaire : « En 50 ans de travail professionnel en tant que vétérinaire chirurgien je ne me rappelle d'aucun cas de zoonose chez un être humain qui était liée aux pigeons. D'un autre côté je connais, et j'ai vu des exemples de maladies liées au contact avec les chiens, chats, bovins, singes, moutons, chameaux, perruches, perroquets, les cacatoès, les poissons d'aquarium et même des dauphins, à de nombreuses occasions ». Il est considéré et montré comme un rat-volant en Europe de l'ouest mais dans d'autres parties du monde, il en est autrement. Cet oiseau occupe maintenant toute la planète et même les Amériques où il a été apporté par les occidentaux. Aux U.S.A. certains l'adopte comme animal de compagnie, au moyen-orient il tient la même place que chez nous le chat, en Inde il est souvent considéré par certaines branches de l'hindouisme comme sacré et est commun en Chine. Cet animal est très utilisé par les chercheurs en intelligence animale. Il s'y révèle l'égal des corvidés réputés être les oiseaux avec les perroquets les plus intelligents.





LA SITUATION ACTUELLE

L'échec des méthodes traditionnelles basées sur les mises à mort et les politiques de répression du nourrissage est patent partout en Europe où elles ont été appliquées. Le nombre de pigeons dans une aire donnée dépend de la quantité de nourriture disponible et de l'abondance des sites de nidification. Les pouvoirs publics, mal conseillés, se concentrent sur la nourriture au lieu de faire l'inverse : s'attaquer aux sites de reproduction. En centre-ville on suppose que la population qui donne à manger aux oiseaux (pigeons, moineaux, etc) est responsable de la surpopulation des pigeons. Et la suite coule de source, empêchons les gens de donner à manger aux oiseaux. Mais l'habitant est indiscipliné, c'est bien connu, il refuse d'obéir aux injonctions du pouvoir. Pour convaincre monsieur tout le monde on a eu l'idée de faire peur. Les pigeons transmettent des maladies. Voilà le nouveau slogan martelé depuis plus de 30 ans par voie de presse et journal municipal. Et depuis la crise de la grippe aviaire il faut maintenant se méfier de tous les oiseaux, eux aussi dangereux...

Actuellement la gestion raisonnable des colonies de pigeons urbains repose sur les axiomes de base suivants :

Les pigeons présentent un risque sanitaire par les maladies qu'ils transmettent à l'homme, un risque qu'il convient de parer. Mises à part les captures-euthanasies et la répression du nourrissage des volatiles aucune autre méthode n'est efficace. Le pigeonnier éventuel de régulation doit être installé loin des habitations donc loin des lieux habituels de nidification des pigeons. Il sert principalement à améliorer la relation entre les citadins, les pigeons et les nourrisseurs réguliers.



PEUR SUR LA VILLE

La population a peur, est terrorisée quand elle voit un pigeon et surtout un regroupement de pigeons. Les fientes de ces oiseaux lui font surgir à l'esprit saleté, germes, virus et donc mort. Les municipalités sont harcelés tous les jours par les plaintes des habitants : au secours, au secours il faut faire quelque chose. Un classique : une dizaine de pigeons résident dans une école et les services hygiène se trouvent harcelés par les parents, les professeurs ou instituteurs pour qu'on intervienne. Alors que 10 pigeons ne représentent absolument aucun danger, ni d'ailleurs ne posent de problème de surpopu-

lation. En fait les pouvoirs publics se trouvent maintenant piégés et sont harcelés par la population et en réponse ils en rajoutent une couche.



Ces oiseaux posent deux types de problèmes

- un réel problème de propreté :

On a pu constater que ce n'est pas le nombre total des pigeons d'une agglomération qui est déterminant dans l'impression subjective des nuisances par les habitants mais les concentrations durables des colonies sur certains points dits noirs car sources de nombreuses plaintes de riverains.

- un problème subjectif de peur collective :

La population a peur des pigeons à cause de 40 années de propagande massive disant que ces oiseaux très dangereux transmettent des maladies à l'homme. Et les services communication des villes s'en donnent à cœur joie, ajoutant une nouvelle maladie tous les deux ans à une liste déjà très longue. On verse de l'huile sur le feu et après il faut exterminer.

la gestion raisonnable des colonies de pigeons urbains

Il faut faire le contraire de ce qui est fait actuellement en France et changer de paradigme. Il faut rassurer la population et affirmer continuellement que cet oiseau ne transmet aucune maladie aux humains. En faisant cela les plaintes en mairie diminueront de moitié. Il faut ensuite arrêter les captures-euthanasies ainsi que les interdictions de nourrissage. Les pratiques de destruction ne servent à rien comme on le voit sur le terrain où l'on tue toujours plus de pigeons sans aucun résultat durable. D'autre part les oiseaux sauvages sont en train de disparaître. Les espèces spécialistes (inféodées à un seul écosystème) à l'agonie, les seules qui résistent un peu sont les généralistes (inféodées à plusieurs écosystèmes) qui survivent grâce au complément indispensable de nourriture que leur donne la population. Les interdictions non sélectives sont donc néfastes aux oiseaux sauvages. Donner à manger aux oiseaux n'étant plus puni, les nourrisseurs réguliers de pigeons se détendent et distribuent la nourriture de façon plus dispersée dans le temps et l'espace, engendrant ainsi moins de concentrations de pigeons.



Il faut que les élus et le personnel des communes changent de paradigme. Il faut faire rentrer l'écologie dans les têtes. Et transférer la gestion des pigeons du service hygiène au service environnement. Puis créer une section animal sauvage en ville avec une partie oiseaux qui devra s'occuper des pigeons mais aussi des autres espèces d'oiseaux posant des problèmes de cohabitation. Pour les pigeons domestiques au moins une personne devra localiser régulièrement dans la commune la formation de nichoirs collectifs naturels : à l'intersection des tabliers des ponts (routiers, chemins de fer, fluviaux) et des piles de soutien, églises, monuments historiques en ruine, bâtiments abandonnés ouverts, trous dans les greniers, etc. Puis on prendra les dispositions pour protéger les ouvrages dans le but d'éviter la formation d'une colonie importante. On n'attendra pas que la situation pourrisse comme on le fait habituellement. On consultera la LPO locale, en cas de travaux sur une église, pour réaliser un aménagement permettant à l'effraie des clochers, en voie de disparition, de s'y reprodui-

re. On pourrait aussi y réaliser des nichoirs pour les hirondelles de fenêtre quasiment disparues.

Puis, comme les pigeons sont utiles en ville, leur dynamique de reproduction maîtrisée, on va tricher avec la nature et installer des nichoirs collectifs artificiels où l'on pourra intervenir, pour remplacer les œufs pondus par des œufs factices et ainsi réduire très fortement l'accroissement des populations. En fonction des moyens de la collectivité, on pourra utiliser les bâtiments abandonnés (par exemple un ancien transformateur EDF), créer des petits pigeonniers de toit et/ou des nichoirs fixés en hauteur. Les collectivités en fonction de leur budget pourront faire réaliser les travaux par leur propre service technique ou acheter les modèles vendus par les entreprises. Nous incitons les collectivités à gérer ces dispositifs par leurs propres moyens (personnel de la mairie) pour réduire les coûts.

POUR ALLER PLUS LOIN

Documents de l'association NALO Nos Amis Les Oiseaux

[Pigeons des villes, nos solutions](#)

[Le pigeon biset sauvage et domestique](#)

Revue Semestrielle de Droit Animalier - Grandeur et déclin d'un héros ou l'histoire d'un déclassement : le pigeon des villes

[Lien ici en pdf](#)

